

Pau, le 7 juin 2021

## **Entrée dans le métier : des conditions de plus en plus difficiles et inacceptables !**

La réforme de la formation des enseignant-e-s entre en application à la rentrée prochaine. Dès le mois de septembre, des étudiant-e-s en M-2 MEEF vont être en responsabilité de classe dans les établissements ; ce sont les « contractuel-le-s alternant-e-s ». Dans notre département, 22 postes entre 5 et 7 heures sont réservés à ces stagiaires qui feront office de contractuel-le-s pour assurer les heures de BMP dans les répartitions des services. Actuellement, les chef-fe-s d'établissements sont informé-e-s de ces situations et les communiquent aux équipes concernées.

Les candidat-e-s sont reçus en entretien préalable et leur affectation procède de l'adéquation entre leur discipline et les berceaux d'alternance. L'entrée dans le métier ne se fait donc plus sur les compétences disciplinaires uniquement (par l'obtention d'un concours) mais par un recrutement sur profil, la casse du statut se poursuit.

Durant cette année, les étudiant-e-s seront soumis-es à une pression intenable : assurer les cours en responsabilité, suivre les cours du master MEEF et préparer les nouvelles épreuves du concours pour une rémunération brute de 865 euros. Utiliser des étudiant-e-s sans réelle formation didactique et pédagogique, comme moyens contractuels est inacceptable. **Le SNES-FSU continue de dénoncer cette réforme.**

En ce qui concerne les nouvelles épreuves du concours, la dernière d'admission consiste en un entretien d'embauche. Elle vise à évaluer la motivation de la/du candidat-e et non ses compétences disciplinaires. Ce n'est pas non plus acceptable.

Pour accompagner les alternant-e-s tout au long de l'année, les tuteur-ice-s sont d'ores et déjà sollicité-e-s. Il est décisif que cet accompagnement soit effectué par des collègues informé-e-s et conscient-e-s des enjeux de la réforme pour aider ces étudiant-e-s. Le taux de rémunération du tutorat des contractuel-le-s alternant-e-s est fixé à 600 € par étudiant-e.

Dans les prochains **Conseils d'Administration**, nous vous invitons à **déposer des motions** qui demandent à ce que ces étudiant-e-s soient affecté-e-s en surnombre, sur le service des tutrices et tuteurs et non comme moyens d'enseignement ou d'éducation en responsabilité devant élèves. Voici un modèle de cette motion en pièce jointe.

D'autre part à la rentrée prochaine, ses stagiaires « alternant-e-s » vont aussi côtoyer des stagiaires à mi-temps ayant obtenu leur concours en cette fin d'année scolaire ainsi que les lauréat-e-s des concours internes qui pourraient être affecté-e-s à temps complets dans les établissements et ainsi multiplier le nombre des collègues pour les accompagner. Il faut refuser la sur-sollicitation des accompagnant-e-s.

## **Mardi 15 juin : Mobilisation AGENT-E-S DES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE NE NOUS LAISSONS PLUS FAIRE !**

**BAYONNE : 10h30 place Sainte Ursule**

**PAU : 10h30 place Clemenceau 12h30 Hôpital général  
pique-nique et 14h30 rassemblement**

## **Examens : aménagements à la marge**

Suite aux annonces du ministre de quelques aménagements des épreuves de fin d'année, la colère des collègues est grandissante. Nos conditions de travail sont grandement détériorées et tout particulièrement celles des collègues de Lettres et de Philosophie. **Le SNES-FSU est intervenu :**

- Pour limiter le nombre de convocations par collègue: les DEC ne convoqueraient les profs de lettres et philosophie qu'à un seul examen, pour éviter le double travail Épreuves Anticipées et grand oral par exemple ;
- Pour demander aux centres d'examens de ne pas convoquer les collègues susceptibles d'être de correction lors des surveillances ;
- Un tri des copies par sujet est aussi envisagé pour éviter la multiplication des corrections ( jusqu'à 6 sujets différents pour l'EAF) ;
- Pour obtenir la possibilité d'imprimer les copies des épreuves écrites. Mais la mise en œuvre est loin d'être optimale : imprimer des copies manuscrites d'abord scannées !

Dans les centres d'examens, des salles de préparation aux épreuves orales vont être imposées compte-tenu de la situation sanitaire. Cependant, cela va multiplier le nombre d'enseignant-e-s mobilisé-e-s.

Cette session 2021 ne sera pas normale, une nouvelle fois. La Covid peut en partie l'expliquer. Mais la responsabilité du ministre est aussi clairement engagée : ses décisions tardives, son refus d'entendre les demandes exprimées parfois de longue date mettent en grande difficulté les enseignant-e-s qui viennent de vivre une année particulièrement difficile. Le SNES-FSU appelle les personnels à organiser des heures d'information syndicale ou des assemblées générales dans les établissements pour décider d'éventuelles actions pour les examens. N'hésitez pas à nous faire remonter le bilan de ces réunions.

Un préavis de grève a été déposé pour toute la période des examens ainsi qu'une alerte CHSCT.

## **COVID toujours et encore :**

Suite au courriel détaillant l'organisation des épreuves finales envoyé aux enseignant-e-s et aux professeur-e-s documentalistes, le SNES-FSU a interpellé le rectorat au sujet de la vaccination. Lors d'un CHSCTA, le **rectorat** s'était engagé à donner des ASA aux collègues ayant des rendez-vous pour se faire vacciner. Le courriel reçu mercredi **revient sur cet engagement**. En effet, les absences pour vaccination lors des examens n'ont pas été anticipées. Le rectorat ne dispose pas de remplaçants en nombre. Selon les termes du rectorat « Au vu des nécessités de service [...], cette possibilité d'ASA sera donc strictement conditionnée au respect des conditions nécessaires à la continuité du service ».

Les examens sont donc devenus prioritaires par rapport à la vaccination. Cette décision fait de l'éducation nationale une exception au mépris de la santé des collègues et de la situation sanitaire de l'académie et de notre département où le virus circule désormais de manière plus importante qu'au niveau national, au risque d'une énième vague.

Nous n'avons **pas de consigne** ministérielle pour favoriser un **isolement** des élèves une semaine avant les premières épreuves et ainsi éviter qu'un trop grand nombre ne puisse les passer.

Ce choix est laissé aux chef-fe-s d'établissement et accentue une fois de plus les **inégalités sur le territoire**.